

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2012

Vendredi 27 janvier 2012

DÉLIBÉRATION N°2012.01.01/210

Désignation des membres
de la délégation de Cap Excellence
au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau
à Marseille, du 12 au 17 mars 2012

L'An Deux Mil Douze, le vendredi 27 janvier, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 16 janvier 2012.

PRÉSENTS : 13

M. Jacques	BANGOU	Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges	BRENT	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Serge	NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANT : 1

Mme Betty SALBOT

MANDATAIRE : 1

M. Gérard DESTOUCHES

EXCUSÉS : 6

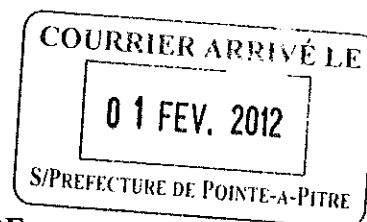
M. Eric JALTON
M. Rosan RAUZDUEL
Mme Maguy CELIGNY
M. Dominique BIRAS
M. Franck PETIT
M. Patrick SELLIN

ABSENT : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Alexandrine MOUEZA*.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

Le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tiendra à Marseille, du 12 au 17 mars 2012.

Ce Forum constituera une occasion privilégiée de dialogue sur les défis de l'eau et de l'assainissement dans le monde, entre les gouvernements, les parlementaires, les élus locaux et régionaux, les entreprises de ce secteur et les organisations non gouvernementales.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;



DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De fixer comme suit la composition de la délégation qui se rendra à ce Forum:

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ▪ Madame Maguy CELIGNY | 5 ^{ème} Vice-présidente de Cap Excellence
<i>Présidente de la sous-commission Eau</i> |
| ▪ Madame Josiane GATIBELZA | Déléguee Communautaire
<i>Présidente de la sous-commission Assainissement</i> |
| ▪ M. Georges BREDENT | Délégué Communautaire |
| ▪ Mme Alexandrine MOUEZA | Déléguee Communautaire |
| ▪ Mme Eliane VESPASIEN | Déléguee Communautaire |
| ▪ Madame Chantal COLARD | Directrice du Service Eau et Assainissement |

ARTICLE 2 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier, ainsi qu'aux membres de la délégation.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 1^{er} février 2012

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise aux membres de la délégation se rendant au 6^{ème} Forum mondial de l'Eau, le 1^{er} février 2012.